DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à 17h18, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 07/327 :
Modifiant la délibération n° 05/140 du 01/09/2026 portant création d'un emploi fonctionnel de directeur/directrice général/e adjoint/e des services - Direction Générale Adjointe "démocratie participative et développement des quartiers"

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, DIJOUX Moze, PAPI Lionel.

REPRESENTE (S) :
MM. NARIA Olivier (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NARINSAMY Nadège (par Monsieur SELLY Roger), FONTAINE Emilie (par Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo), DERFLA Lisa (Madame AGATHE Chantal), RICHARDSON Jackson (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame MALIDI Mariaty), RIANI Richard (par Monsieur DAMOUR Kichena), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), POTHIN Henri-Claude (par Monsieur TECHER Fabrice Louis).

ABSENTS :
MM. LAGARRIGUE Béatrice, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, FONTAINE Gaëlle Michelle, ANDA SITA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 novembre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

D.G.S. DUMOUTIER

MAIRIE DE SAINT-PIERRE REUNION

Le Maire

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261110-202617-327-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Affaire n°07/327 : Modifiant la délibération n° 05/140 du 01/09/2026 portant création d'un emploi fonctionnel de directeur/directrice général/e adjoint/e des services - Direction Générale Adjointe "démocratie participative et développement des quartiers".

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

*Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°, R. 332-1 à R. 332-19 ; **L 343-1** ;*

Vu le décret n°2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Vu le décret n°2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef Territoriaux ;

Vu les observations du service de contrôle de légalité formulées par un recours gracieux du 29/10/2026 ;

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 05/140 en date du 1er septembre 2026, le Conseil Municipal a créé l'emploi permanent de Directeur Général Adjoint/Directrice Générale Adjointe des services en charge de la "démocratie participative et développement des quartiers".

Il informe qu'il y a lieu de modifier cette délibération pour tenir compte des observations du Service de contrôle de légalité de la Préfecture de la Réunion.

A cet effet,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MODIFIER la deuxième partie de la délibération, relative à la faculté pour l'autorité de faire appel à un agent contractuel, ainsi qu'il suit :**

L'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint/Directrice Générale Adjointe des services en charge de la "démocratie participative et développement des quartiers" pourra être pourvu par un agent contractuel par recrutement direct, conformément à l'article **L. 343-1** du Code Général de la Fonction Publique selon les conditions suivantes :

E/ Niveau de recrutement :

-soit :

→ être titulaire d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 au sens du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente

→ et justifier d'au moins 3 années d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise ;

-soit :

→ justifier d'au moins 5 années d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise

→ et avoir exercé des responsabilités d'un niveau comparable à celles dévolues aux fonctionnaires des corps et cadres d'emplois auxquels ces fonctions sont ouvertes

F/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée sur la grille indiciaire d'Administrateur du 1er grade, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de DGA.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261110-2026-7-327-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026